

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 2 septembre 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS(ES) :

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
Siège #4	Lyne Gagnon, conseillère
Siège #5	Marco Sirois, conseiller
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-09-122

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-123

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 août 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-124

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 11 208.58 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 27 153.05 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 18 887.71 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 57 249.34 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3676 à 3684, du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD PUBLIER SUR LE SEAO (RÉFÉRENCE 20083999)

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 6 août 2025 relativement à l'appel d'offres pour les travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard.

Le Conseil municipal prend acte de ce dépôt.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – SUR INVITATION ÉCRITE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 21 août 2025 relativement à l'appel d'offres sur invitation écrite pour la surveillance lors des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard.

Le Conseil municipal prend acte de ce dépôt.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LES TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – SUR INVITATION ÉCRITE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 26 août 2025 relativement à l'appel d'offres sur invitation écrite pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés pour les travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard. Aucune soumission n'a été reçue.

Le Conseil municipal prend acte de ce dépôt.

2025-09-125

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe ont été présentés au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (art. 966.2), ces documents doivent être déposés au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prenne acte du dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

QU'une copie des présents documents soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux exigences légales.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, Monsieur Rémi Fortin, maire, dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

Le Conseil prend acte de ce dépôt.

Il est convenu que ledit rapport sera publié sur le site internet de la Municipalité, conformément aux exigences de la loi et sera également diffusé à chaque adresse civique.

2025-09-126

OFFRE DE SERVICES – VÉRIFICATION ANNUELLE ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE DÉTECTION DE GAZ – GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE – DETEKTA SOLUTIONS

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Detekta Solutions pour la vérification annuelle et l'entretien du système de détection de gaz au garage municipal et à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est au montant de 550.00 \$, taxes et pièces en sus, et qu'elle inclut une visite lors du passage d'un technicien dans la région, la main d'œuvre, l'outillage, les gaz étalons, le certificat ainsi que les rapports de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme Detekta Solutions pour un montant de 550.00 \$, taxes et pièces en sus, pour la vérification annuelle et l'entretien du système de détection de gaz au garage municipal et à la caserne.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis et à effectuer le paiement selon les modalités convenues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-127

OFFRE DE SERVICES – SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP – CONNEXION AFFAIRES DE TELUS

CONSIDÉRANT l'offre de services de TELUS – Connexion Affaires pour le service de téléphonie IP, datée du 14 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE la proposition se lise comme suit : une mensualité de 108.79 \$, incluant les appareils, ainsi que des frais uniques de 75.00 \$ pour l'installation à distance;

CONSIDÉRANT QUE cette offre représente une économie intéressante pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'accepter l'offre de services de TELUS – Connexion Affaires pour le service de téléphonie IP, au coût mensuel de 108.75 \$, incluant les appareils, plus des frais uniques de 75.00 \$ pour l'installation à distance, et ce, à condition qu'aucuns frais de résiliation ne soient exigés pour le contrat actuellement en vigueur;

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-128

PROFIL FINANCIER APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PROJET D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-07-100

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025-07-05 spécifiant que le financement du projet d'enrochement et de stabilisation de la route Richard provenait du programme d'aide financière PRAFI à 80 %, du programme de la TECQ 2024-2028 à 15 % et de la Municipalité à 5 %;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements doivent être apportés afin de refléter fidèlement le profil financier approuvé par le Conseil pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

QUE le Conseil municipal approuve le profil financier modifié du projet d'enrochement et de stabilisation de la route Richard, se détaillant comme suit :

- Contribution du programme d'aide financière PRAFI : 75 % du coût total du projet;
- Contribution du programme de la TECQ 2024-2028 : 20 % du coût total du projet;
- Contribution de la Municipalité (à même son fond cumulé) : 5 % du coût total du projet.

QUE la résolution numéro 2025-07-100 est modifiée pour refléter le profil financier établi par cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-129

AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE DE LA ZONE 12 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), zone 12, tiendra son colloque le 17 septembre prochain au Centre communautaire de Saint-Eugène-de-Ladrière;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que sa directrice générale et greffière-trésorière participe à cet événement afin d'actualiser ses connaissances et de favoriser les échanges avec ses pairs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser la participation de Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, au colloque de la zone 12 de l'ADMQ qui aura lieu le 17 septembre 2025 au Centre communautaire de Saint-Eugène-de-Ladrière;

D'autoriser le remboursement des frais d'inscription et de repas, au coût de 65 \$, taxes en sus, et les frais de déplacement, partager avec la Municipalité de Saint-Adelme à parts égales, conformément à la politique de la Municipalité.

QUE les dépenses soient prélevées au poste budgétaire 02 13 000 310.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-130

APPUI FINANCIER – DÉFI GRATTE-CIEL 2025 AU PROFIT DE DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA – SRSI DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la Matanie participe au Défi Gratte-Ciel 2025 au profit de Dystrophie musculaire Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à amasser des fonds pour soutenir la recherche et les services offerts aux personnes atteintes de dystrophie musculaire;

CONSIDÉRANT QUE 5 pompiers du SRSI de la Matanie prendront part à l'évènement et que la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite les appuyer afin de contribuer aux frais liés à leur participation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'octroyer un appui financier de 250.00 \$ au profit du Défi Gratte-Ciel 2025 – Dystrophie musculaire Canada.

QUE cette contribution vise à soutenir la participation des pompiers de la Matanie, notamment pour défrayer les coûts de déplacement, d'hébergement ou tout autre frais encouru pour leur participation à l'évènement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 19 000 991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-131

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association du cancer de l'Est-du-Québec a pour mission de soutenir les personnes atteintes de cancer et leurs proches, notamment par des services d'accompagnement, de soutien psychologique et d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a adressé à la Municipalité une demande de contribution financière afin de poursuivre sa mission et de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens de la région, par courriel daté du 20 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'important de la mission de l'Association du cancer de l'Est-du-Québec et le soutien essentiel qu'elle apporte à la population locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accorde une contribution financière à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec une contribution financière d'un montant de 200 \$.

QUE ce montant sera imputé au poste budgétaire 02 19 000 991 prévu à cette fin dans les prévisions financières de l'année 2025.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, est mandatée pour effectuer le versement et transmettre copie de la présente résolution à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-132

DEMANDE CITOYENNE – AUTORISATION POUR LA COUPE D'UN ÉRABLE JUGÉ DANGEREUX EN RAISON DE SON ÉTAT DE DÉGRADATION – MONSIEUR GHISLAIN TRUCHON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu une demande citoyenne concernant un érable situé sur l'avenue Saint-René, route relevant de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE l'état de dépérissement avancé de l'arbre présente un risque élevé de chute, ce qui constitue un danger pour la résidence située au 113, avenue Saint-René ainsi que pour les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen demande l'autorisation conjointe à la Municipalité et du (MTMD);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le Conseil municipal appuie la demande citoyenne visant la coupe de l'érable présentant un dépérissement avancé situé face au 113, avenue Saint-René.

QUE cet appui est donné conditionnellement à l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, propriétaire de l'emprise routière.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, est mandatée pour transmettre la présente résolution ainsi que la demande reçue du citoyen au MTMD.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-133

APPUI – RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personne;

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du tribunal administratif du travail constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble de territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE D'AOÛT 2025

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un compte-rendu de la séance d'août 2025 de la MRC de la Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2025-09-134

FERMETURE DÉFINITIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la bibliothèque municipale est très peu utilisée par la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne compte plus d'employés municipaux attitrés à son fonctionnement, la dernière employée ayant remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE le local de la bibliothèque est peu attrayant et devenu désuet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE la bibliothèque municipale soit fermée définitivement;

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que la présente résolution prenne plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par les personnes présentes et des réponses sont apportées par Monsieur Rémi Fortin, maire ou par toute autre personne invité à y répondre.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 septembre 2025

2025-09-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 septembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 03.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire